
Nombre de membres Séance du 26 octobre 2016

en exercice: 14

L'an deux mille seize et le vingt-six octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 26 octobre 2016, s'est réunie sous la présidence de Jean-Paul SERAFIN

Présents : 12

Sont présents: Jean-Claude MALSERT, Françoise RACOT, Marilyn TURMEL, Vincent CARDON, Carole CLEMENCET, Gilles JOANNET, Gaétan MARTENOT, Jean-Jacques PINTADO, Véronique RIVAULT, Johnny VILLERET, Frédéric VOISOT

Votants: 12

Représentés:

Excuses: Benjamin VAN BERGEN

Absents: Martial THEBAULT,

Secrétaire de séance: Jean-Jacques PINTADO

Vote de crédits supplémentaires - arcenant - DE 2016_031

Annule et remplace la délibération 030-2016 du 08 septembre 2016

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

022	Dépenses imprévues	-955.00	
023 (042)	Virement à la section d'investissement	250.00	
6541	Créances admises en non-valeur	155.00	
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	100.00	
6688	Autres	450.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

2184	Mobilier	250.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		250.00
TOTAL :		250.00	250.00
TOTAL :		250.00	250.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

BRANCHEMENT D'EAU SUR TERRAIN - DE_2016_032

Le Maire rappelle la vente du terrain cadastré ZB 241. La commune avait décidé de vendre cette parcelle viabilisée, les travaux d'assainissement ont été réalisés, il reste à réaliser le branchement d'eau. Véolia nous a fait parvenir le devis de viabilisation d'un montant de 1501.82 €.

Le conseil Municipal, après délibération, accepte le devis proposé.

SUBVENTION PROJET D'ECOLE - DE 2016_033

Les enseignants du Pôle Scolaire nous ont fait parvenir leur projet d'école pour l'année 2016/2017. Celui-ci mettra l'accent sur le développement durable et un travail autour de l'art avec des matériaux de récupération. Afin de mener ce projet dans les meilleures conditions et de permettre d'organiser des sorties pédagogiques autour de ce domaine, les enseignants ont sollicité les communes pour obtenir une subvention.

le conseil municipal, après délibération, décide :

- D'octroyer une subvention de 100 €
- D'inscrire la somme au budget 2016 au compte 6574

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION - DE 2016_034

Un projet de convention avec la commune de Meuilley était envisagé afin d'utiliser les services de leur agent technique suite à la suppression du service entretien de la Communauté de Communes.

Les précisions demandées concernant les tarifs d'intervention nous sont parvenues.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- d'accepter la convention en annexe pour une durée de 14 h par mois
- charge le Maire de signer la convention pour un an renouvelable

LAVOIR CHEMIN DE CHEVREY - DE 2016_035

Mme RACOT présente le projet de rénovation du Lavoir du Chemin de Chevrey.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'adopter le projet présenté
- de répondre à l'appel à projet du Pays Beaunois "restaurer et faire découvrir le petit patrimoine rural du Pays Beaunois"
- de solliciter l'aide du Pays Beaunois dans le cadre du programme LEADER
- d'approuver le plan de financement suivant : à préciser lorsque les devis seront définitifs
 - Coût total de l'opération : 4 720 €
 - Recettes
 - Subvention LEADER 3 776 €
 - Fonds propres 944 €
- d'autoriser le Maire à signer tous documents contractuels

REPAS DES AINES

le CCAS s'est réuni le 25 octobre afin d'organiser le repas des aînés qui aura lieu le **4 décembre 2016**.

Il a été décidé de permettre à chaque personne seule de venir accompagné d'une personne de son choix, sachant que cette dernière devra payer son repas.

Le Conseil Municipal se chargera du service et de la mise en place des tables.

QUESTIONS DIVERSES

- Ecole rue des Magniens : un projet d'aménagement du rez de chaussée en logement avait été projeté en 2011. le Maire et les adjoints ont rencontré dernièrement la personne qui avait réalisé les plans. Celui-ci se propose de faire une mise à jour de ceux-ci.

- Intersection du chemin de la Combe Naudon et de la Rue du Moutier : un miroir sera installé afin de permettre aux véhicules d'avoir une meilleure visibilité lorsqu'ils souhaitent s'engager sur la Combe Naudon.
- Plantation : Il a été décidé de planter un liquidambar vers le lavoir de l'impasse du Lucard afin de remplacer le sapin qui avait été retiré.
- **11 novembre : La cérémonie débutera à 11 h au monument aux morts**